



ACP 0099 CHARLES WOESTE

Association des copropriétaires de l'immeuble ACP 0099 CHARLES WOESTE
RUE U.YTTENHOVE 33 – 39 // AV. CHARLES WOESTE 296 – 306 à 1090 JETTE.
(Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0851.608.431)

Assemblée générale ordinaire seconde séance du jeudi 24 mars 2022.

PROCES VERBAL

Les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence ACP 0099 CHARLES WOESTE se sont réunis en assemblée générale ordinaire par présentiel à la Basilique Koekelberg dans la salle Vita.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18.20h par **Pierre Keane** représentant **OFFICE DES PROPRIÉTAIRES S.A.** et qui assure le secrétariat de séance.

Convocations

Les convocations ont été adressées par le Syndic.

Composition de l'assemblée générale – liste de présences

Sont présents, représentés ou absents les copropriétaires dont les noms et les quotités qu'ils détiennent sont repris dans la liste de présences qui est signé par le secrétaire de séance pour chacun des copropriétaires ou leurs mandataires.

Cette liste de présences (et les procurations) est déposée sur le bureau et d'une copie peut être obtenue sur simple demande au Syndic.

Quorums

Il résulte de la liste de présences que 58 copropriétaires sont présents et/ou valablement représentés sur 307 et forment 46 081 / 100 000 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Attendu qu'il s'agit d'une deuxième séance, l'Assemblée valablement constitué est habilitée à statuer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.

L'assemblée générale est reconnue valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.




Page 2 sur 22

Copropriétaires présents.

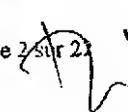
Copropriétaires représentés :

sont présents ou représentés : 58 / 307 copropriétaires, totalisant 48 061 / 100 000 tantièmes généraux.

Copropriétaires absents ou non représentés :

M. QUEVIT Jacques (28), Société SIBICO CV (12), S.P.R.L. SONAUTO (14),

sont absents ou non représentés : 249 / 307 copropriétaires, totalisant 53 939 / 100 000 tantièmes généraux.



Ordre du jour

1. Nomination du président et du secrétaire. (Majorité absolue).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance, à savoir : Christian Dewandeleer

Le syndic propose d'être secrétaire de séance.

Abstention : IGLESIAS Jose Diego, MUTETELI Arlette, GORET Alain, SUSKA Maria, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

2. Rapport du Conseil de Copropriété et/ou du Syndic. (Pour information).

Le conseil de copropriété explique ce que nous avons accompli au cours de l'année écoulée.

Le syndic explique également les projets réalisés et en cours.

Le syndic explique également les problèmes actuels de la résidence.

L'assemblée pose ses questions, M. Dewandeleer et le syndic répondent. Le rapport du conseil de copropriété sera annexé à ce PV.

3. Rapport du Commissaire aux Comptes. En annexe. (Pour information).

Le commissaire Bruno van den Bosche n'étant pas présent, M. Makola prend la parole et explique le rapport du commissaire donné par M. Van Den Bosche. Il apparaît que les comptes sont bien tenus et reflètent le patrimoine de la copropriété. Il invite les copropriétaires à approuver le bilan au 31/12/2019 ainsi que les comptes de 2019 et à approuver le bilan au 31/12/2020 ainsi que les comptes de 2020. La conclusion du rapport a été lue en séance et elle sera annexée au présent procès-verbal. Il n'y a pas de questions de la part des copropriétaires.

4. Comptes.

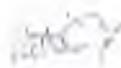
4.1. Approbation des comptes et bilan au 31/12/2019. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve les comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé 31/12/2019.

Abstention : BULDUK- YAGLIKARA Erhan – Fatma, GARCIA SALAS, IGLESIAS Jose Diego, GORET Alain, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, PASTELEURS Frederic, SUSKA Maria, ZAGHBOUJI Bilal, BRAHMI Siham, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



4.2. Approbation des comptes et bilan au 31/12/2020. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 31/12/2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve les comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé 31/12/2020.

Non :

Abstention : BULDUK- YAGLIKARA Erhan – Fatma, GARCIA SALAS, GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, PASTELEURS Frederic, SUSKA Maria, MUTETELI Arlette, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

4.3. Approbation des comptes et bilan au 31/12/2021. (Majorité absolue).

Le syndic informe que l'année 2021 n'est pas encore clôturée.

Lorsque le 4T2021 sera édité, nous enverrons les documents à Monsieur van den Bosche pour vérification.

L'assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (résumé des dépenses et bilan) de l'exercice clos le 31/12/2021.

L'assemblée générale, après délibération, approuve les comptes (résumé des dépenses et bilan) de l'exercice clos le 31/12/2021.

Non :

Abstention : GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, PASTELEURS Frederic, SUSKA Maria, MUTETELI Arlette, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

4.4. Décision quant à créer une nouvelle clef de répartition spécifique des charges incombant uniquement le Jette 2 et le Jette 3. (Ascenseurs, Ordures, contrats) (Majorité absolue).

Le syndic prend la parole et explique la raison pour laquelle le point est ajouté à l'ordre du jour.

Le syndic reçoit des factures concernant les ascenseurs, le nettoyage de Bruxelles avec les montants pour tous les ascenseurs et tous les conteneurs, et qu'une clé de répartition doit être créée pour faciliter les tâches comptables

Le syndic explique que si ce point est rejeté, les entreprises devront émettre deux factures pour le même contrat et que cela augmente le risque d'erreurs dans la comptabilité.

L'assemblée décide de créer une nouvelle clé de répartition.

Non : COLLOMBON Stéphanie, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, SINSEBYIMFURA Vianney, MUTETELI Arlette, ZAGHBOUJI Bilal

Abstention : GARCIA SALAS, GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, KHANDANYAN Alvard, MESSINES Thérèse, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, STIVALETTA – FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



5. Décharges.

5.1.1. Au Commissaire aux Comptes pour sa mission 2019. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Abstention : BRAHMI Siham, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, Van EYCK Hilda, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

5.1.2. Au Commissaire aux Comptes pour sa mission 2020. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Abstention : BRAHMI Siham, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

5.1.3. Au Commissaire aux Comptes pour sa mission 2021. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Abstention : GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



127



5.2.1 Au Conseil de Copropriété pour sa mission 2019. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Non : Maret Christian,

Abstention : BRAHMI Siham, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERES Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

5.2.2 Au Conseil de Copropriété pour sa mission 2020. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Non : Maret Christian,

Abstention : BRAHMI Siham, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERES Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, VAN EYCK Hilda, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

5.2.3 Au Conseil de Copropriété pour sa mission 2021. (Majorité absolue).

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Non : Maret Christian,

Abstention : GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, RENTIERES Arnaud, SUSKA Maria, VAN EYCK Hilda, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



Page 1 sur 22

5.3.1 Au Syndic pour sa gestion 2019. (Majorité absolue)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Non : COLLOMBON Stéphanie, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian,

Abstention : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, MUTETELI Arlette, NGUYEN Phan Anh Tuan, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

5.3.2 Au Syndic pour sa gestion 2020. (Majorité absolue)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Non : COLLOMBON Stéphanie, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian,

Abstention : BRAHMI Siham, GARCIA SALAS, GORET Alain, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, NGUYEN Phan Anh Tuan, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

5.3.3 Au Syndic pour sa gestion 2021. (Majorité absolue)

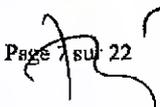
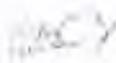
L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Non : BRAHMI Siham, COLLOMBON Stéphanie, Maret Christian,

Abstention : GORET Alain, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, PASTELEURS Frederic, RENTIERS Arnaud, SUSKA Maria, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



6. Elections statutaires

6.1. Nomination du Commissaire aux Comptes pour l'exercice jusqu'à la prochaine assemblée générale.

(Majorité absolue)

Bruno van den Bosche n'est pas présent.

Le syndic propose d'élire Bruno van den Bosche pour le prochain exercice.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la nomination du ou des commissaires parmi les copropriétaires ou sur la nomination d'un commissaire professionnel.

L'assemblée générale décide de nommer Bruno VANDENBOSCH & C° SPRL comme Commissaire aux comptes.

La vérification des comptes sera effectuée par sondage par le Commissaire aux comptes qui communiquera ses remarques au Syndic au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée générale à laquelle il rendra compte. Le Syndic fait toutes réserves sur les documents originaux qui quittent ses bureaux.

Non : MONCADA Virginia,

Abstention : GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MESSINES Thérèse, PASTELEURS Frederic, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

6.2. Nomination du Conseil de Copropriété pour l'exercice jusqu'à la prochaine assemblée générale.

(Majorité absolue).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la nomination de chaque membre du conseil de copropriété individuellement, conformément aux dispositions du règlement de copropriété, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire :

Non : WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, GORET Alain, HEIREMANS Luc, IGLESIAS Jose Diego, MESSINES Thérèse, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

6.2.1. Membre du Conseil de Copropriété : "Président" Christian Dewandeleer. (Majorité absolue).

Non : VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DEWANDELEER Christian, GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, LAMBERT Danielle, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SUSKA Maria, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

6.2.2. Membre du Conseil de Copropriété : Virginia Moncada. (Majorité absolue).

Non : VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel,

Abstention : GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, MISSOTTEN Lindsay, SUSKA Maria, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

6.2.3. Membre du Conseil de Copropriété : Représentant Homeinvest. (Majorité absolue).

Représentant Homeinvest : Koen Rosselle

Abstention : GORET Alain, IGLESIAS Jose Diego, PASTELEURS Frederic, SUSKA Maria, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

6.2.4. Nouveau membre du Conseil de Copropriété : (Majorité absolue).

Josiane Boulanger se prononce pour devenir membres du conseil de copropriété a été élu à la majorité absolue.

Non : PASTELEURS Frederic, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Mr Radouane Charaf se prononce pour devenir membres du conseil de copropriété a été élu à la majorité absolue.

Non : PASTELEURS Frederic, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Mme Messinnes se prononce pour devenir membres du conseil de copropriété a été élu à la majorité absolue.

Non : PASTELEURS Frederic, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Mr Zaghboui se prononce pour devenir membres du conseil de copropriété a été élu à la majorité absolue.

Non : PASTELEURS Frederic, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Mr Sliien se prononce pour devenir membres du conseil de copropriété a été élu à la majorité absolue.

Non : PASTELEURS Frederic, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



Page 6 sur 12



6.3. Prolongation du mandat du syndic pour l'année 2022. (Majorité absolue).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat du Syndic OFFICE DES PROPRIÉTAIRES SA, pour la même durée et aux mêmes conditions.

Les prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, reconduit le mandat du Syndic OFFICE DES PROPRIÉTAIRES, pour la même durée et aux conditions pour l'année 2022.

Non : BRAHMI Siham, Maret Christian, PASTELEURS Frederic,

Abstention : DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, SUSKA Maria, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

7. Contrats de fournitures régulières (art. 577-8/4 14°) : Détails des contrats sur demande auprès du Syndic.

(Non soumis au vote).

Le contrat avec **BGS** a été renégocié pour la maintenance des extincteurs et des tuyaux d'incendie pour le Jette 2 et 3 suivant l'accord du Conseil de Copropriété. Le contrat passe de 9007 euros à 2526 euros par an.

Le contrat avec **OTIS** a été renégocié pour la maintenance des Ascenseurs pour le Jette 2 et 3 suivant l'accord du Conseil de Copropriété. Le contrat passe de +-13811EUR à +-8480EUR par an.

Le contrat avec la société **TECHNIC CONSULT** a été signé pour l'expertise/vérification des prix de la société **OTIS** du Jette 2 et 3 suivant l'accord du Conseil de Copropriété.

Les contrats sont disponibles chez le Syndic ainsi que sur le site internet.

L'assemblée pose leur question à propos des contrats, le conseil de copropriété et le syndic répondent aux questions,

Toutes les questions sont répondues. L'assemblée n'a plus de question et passe au vote.

L'assemblée décide de ratifier la décision prise

7.1. Ratification du contrat renégocié pour l'entretien des extincteurs et des dévidoirs d'incendie avec la société BGS suivant l'accord du Conseil de Copropriété. (Majorité absolue).

Abstention : DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

7.2. Ratification du contrat renégocié pour l'entretien des ascenseurs avec la société OTIS. (Majorité absolue).

Abstention : DRIESSENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



2022



Page 10 sur 22

7.3. Ratification du nouveau contrat pour la négociation des offres de réparation des ascenseurs OTIS avec la société Technic-Consult suivant l'accord du Conseil de Copropriété. (Majorité absolue).

Abstention : DRIESENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

8. Dossiers contentieux : rapport sur l'état d'avancement des dossiers contentieux en cours. - Présence Maître De Hemptinne. (Non soumis au vote).

Maître Jacques de Hemptinne du cabinet de Hemptinne n'étant pas présent, Céline Wauters prend la parole et explique les dossiers contentieux : copropriétaires et fournisseurs.

Céline Wauters explique qu'il y a une série de dossiers litigieux.

L'assemblée pose ses questions auxquelles répondent Monsieur Makola et Madame Wauters.

8.1. De Cuesters (Majorité absolue)

Céline Wauters récapitule les montants des différents dossiers (recouvrement des charges communes et autres) qui pourraient être imputés à l'ancien syndic. Les copropriétaires posent leurs questions.

L'assemblée décide de poursuivre la procédure.

Abstention : DRIESENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, MISSOTTEN Lindsay, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

8.2. Arriérés de charges (Majorité absolue)

Le syndic explique que les arriérés de charges s'accumulent à 80.411 EUR, Monsieur Dewandeleer propose d'apurer ce montant avec les charges courantes. Le montant sera pris en charge par l'ensemble de la copropriété. Au prorata des quotes-parts.

L'assemblée décide de d'apurer ce montant.

Non : COLLOMBON Stéphanie, HOME INVEST BELGIUM N.V., KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, RITSCHARD Frederic Christophe, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, SIAFAKA Ifigeneia, VAN OVERMEIRE Philippe, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESENS Liliane, IGLESIAS Jose Diego, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

9. Travaux de remplacements des chaudières et des tubages : (Non soumis au vote).

Le point travaux et remplacement des chaudières et des tubages incombe seulement le Jette 3.

Le Président prend la parole (avec l'aide du power point qui sera mis sur le site) et explique la situation de la chaudière. Il explique les primes disponibles pour recevoir et que l'IBGE arrête progressivement les primes. Cela signifie qu'il n'y a plus de primes en Wallonie, en Flandre, Bruxelles est la dernière région qui offre encore des primes.

L'assemblée pose ses questions et M. Dewandeleer y répond.

M. Makola explique le contrat "Atradius" lors d'une demande de prêt bancaire que la banque nous demandera de signer pour se protéger des mauvais payeurs.

Mario Rinaldi et M. Derrider, représentant la société Tytgat Cheminée/derrider, prennent la parole et expliquent les questions techniques concernant le remplacement des chaudières et des tubages.
M. Rinaldi résume que les chaudières ont été étudiées et que les conséquences seront que les coûts des chaudières à condensation seront moins élevés. Le bureau d'étude a fait l'étude pour les travaux.
Il explique comment la rénovation sera faite, si l'accord est donné il y aura des pré-visites, un rendez-vous sera fixé pour expliquer comment les travaux seront faits.
M. Rinaldi explique que la garantie Omnium sera de 12 ans et que les primes diminueront dans le futur, il explique en détail le fonctionnement des primes et qu'il y a des suppléments aux primes.
M. Rinaldi explique les deux chaudières qu'il est possible de placer car il y a des exigences de dimension et de tirage.
M. Rinaldi proposera une solution pour les appartements du 10ème étage qui souhaitent remplacer les tubages et les chaudières.
L'assemblée générale pose ses questions, après délibération, les questions des copropriétaires sont répondues par Monsieur Rinaldi, il n'y a plus de questions.

9.1. Décision quant à remplacer les chaudières privatives sur base du plan de financement et sous réserve des primes disponibles présentés en AG. (Majorité des 2/3).

L'assemblée décide de changer les chaudières.

Sous réserve : - L'accord de la banque pour le prêt bancaire
- Pas de contestation contre les travaux de remplacements des chaudières et des tubages

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, EL YAAKOUBI Soumiya, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : CLAVIE Liën, DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, RITSCHARD Frederic Christophe, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.2. Décision quant à maintenir le point 9.1 même si les primes sont réduites de 20%. (Majorité absolue).

L'assemblée décide de maintenir le point 9.1.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, COLLOMBON Stéphanie, EL YAAKOUBI Soumiya, PASTELEURS Frederic, RITSCHARD Frederic Christophe, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : CLAVIE Liën, DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, MISSOTTEN Lindsay, STIVALETTA - FROMONT, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.3. Sélection de l'entreprise qui effectuera le remplacement des chaudières et des tubages. (Non soumis au vote).

Seule la société Tytgat Cheminée/Derrider s'est présenté pour présenter leur proposition.



10/27



9.3.1. Derrider/Tytgat Cheminée (Majorité absolue).

L'assemblée décide pour sélectionner Derrider/Tytgat Cheminée pour effectuer les travaux.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, TETEJEU Rebecca,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, RENTIERS Arnaud, RITSCHARD Frederic Christophe, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.3.2. Decubber (Majorité absolue).

L'assemblée décide pour sélectionner Decubber pour effectuer les travaux.

Non : BRAHMI Siham, CAYET David+ MOULIN Beatrice, CLAVIE Liên, COLLOMBON Stéphanie, DECHAMPS Luc, DEWANDELEER Christian, EL YAAKOUBI Soumiya, GARCIA SALAS, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, MONCADA Virginia, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, SILIEN - BIOURGE, STEENACKER Sonia, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN DEUN Johan, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, NGUYEN Phan Anh Tuan, RENTIERS Arnaud, RITSCHARD Frederic Christophe, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

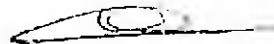
9.3.3. ABCTechnics (Majorité absolue).

L'assemblée décide pour sélectionner ABCTechnics pour effectuer les travaux.

Non : BRAHMI Siham, CAYET David+ MOULIN Beatrice, CLAVIE Liên, COLLOMBON Stéphanie, DECHAMPS Luc, DEWANDELEER Christian, EL YAAKOUBI Soumiya, GARCIA SALAS, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, MONCADA Virginia, MUTETELI Arlette, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, SILIEN - BIOURGE, STEENACKER Sonia, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, NGUYEN Phan Anh Tuan, RENTIERS Arnaud, RITSCHARD Frederic Christophe, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.



9.4. Mandat est donné au syndic pour signer le contrat avec l'entreprise choisie pour le remplacement des chaudières et des tubages. (Majorité absolue).

Le syndic informe l'assemblée générale pourquoi il est nécessaire de recevoir un mandat pour signer le contrat avec l'entreprise choisie pour les chaudières et les tubages.

L'assemblée décide de donner mandat au syndic.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, IGLESIAS Jose Diego, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.5. Décision quant à l'engagement d'un bureau d'experts pour le suivi et la réception des travaux. –

Présence Energetix (Majorité absolue).

Le syndic informe l'assemblée générale pourquoi il est nécessaire d'engager un bureau d'expert pour le suivi et la réception de la chaudière et des tubages.

Le représentant d'Energetix Monsieur Cédric prend la parole et explique sa mission s'il est mandaté pour effectuer le suivi et le remplacement des chaudières.

Mr Dewandeleer explique qu'il est souhaitable de mandater un expert externe pour protéger la copropriété.

L'assemblée décide d'engager la société Energetix.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, CLAVIE Liên, IGLESIAS Jose Diego, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., KASHWANTALE ZAWADI Gemalme, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.6. Mandat est donné au syndic pour signer le contrat Energetix avec le bureau d'étude choisie par le

Conseil de Copropriété. (Majorité absolue).

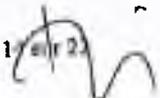
Le syndic informe l'assemblée générale pourquoi il est nécessaire de recevoir mandat pour signer le contrat avec l'entreprise choisie pour les travaux de chaudières et tubages.

L'assemblée décide de donner mandat au syndic.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, IGLESIAS Jose Diego, ILIYAZ SINAN Adem, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., KHANDANYAN Alvard, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



9.7. Décision quant à financer les travaux des tubages avec le fonds de réserve basés sur quotités.

(Majorité absolue).

L'assemblée décide de financer par le fonds de réserve.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, IGLESIAS Jose Diego, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : HOME INVEST BELGIUM N.V., NGUYEN Phan Anh Tuan, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.8. Décision quant à arrêter les appels de provisions trimestriels pour le fonds de réserve basés sur "quotités" pour le financement des travaux de tubages, à la fin du 4T2021. (Majorité absolue).

Ceci incombe seulement le lotte 3.

L'assemblée décide de ne pas arrêter le fonds de réserve pour le tubage une fois que celui-ci est constitué au pro-rata des quotités

Non : BRAHMI Siham, CAYET David+ MOULIN Beatrice, CLAVIE Liên, COLLOMBON Stéphanie, DECHAMPS Luc, DEWANDELEER Christian, GARCIA SALAS, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, MISSOTTEN Lindsay, MONCADA Virginia, MUTETELI Ariette, NGUYEN Phan Anh Tuan, NIETO AGUILERA Domingo, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, RITSCHARD Frederic Christophe, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SILIEN - BOURGE, STEENACKER Sonia, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel,

Abstention : DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

9.9. Décision quant à commencer les appels de provisions trimestriels pour le fonds de réserve pour le "même montant" par appartement, pour financer les chaudières, à partir du 1T2022. (Majorité absolue).

L'assemblée décide de ne pas commencer le fonds de réserve pour les chaudières une fois que fonds de réserve pour les tubages est constitué au pro-rata des appartements.

Non : BRAHMI Siham, CAYET David+ MOULIN Beatrice, CLAVIE Liên, COLLOMBON Stéphanie, DECHAMPS Luc, DEWANDELEER Christian, EL YAAKOUBI Soumiya, GARCIA SALAS, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MEIRE Augustin, MISSOTTEN Lindsay, MONCADA Virginia, MUTETELI Ariette, NGUYEN Phan Anh Tuan, PEETERS Jean-Pierre, RITSCHARD Frederic Christophe, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SILIEN - BOURGE, STEENACKER Sonia, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, STIVALETTA - FROMONT, SUSKA Maria, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

9.10. Décision quant à demander un prêt auprès de Belfius pour financer l'achat et l'installation de nouvelles chaudières. (Majorité absolue).

Les travaux seront financés par un fonds de réserve.
Il a été décidé de procéder à la souscription d'un crédit d'investissement sur une durée maximale de 10 ans aux taux fixe du marché. Tous les crédits seront payés par des appels trimestriels au fonds de réserve variant entre 30 000 et 35 000 EUR.
Les primes sont estimées à environ 200 000 pour les tubages et 260 000 pour les chaudières. Et les primes seront utilisées pour le remboursement anticipé du crédit par les fonds propres.

Maximum 1.6 million dont 320 000 EUR de fonds propres.

Mandat est donné au syndic et au conseil de copropriété pour signer la convention de crédit bancaire au nom de la copropriété ainsi que la convention atradius.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, EL YAAKOUBI Soumiya, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, TEYC NEXT SPRL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.11. Mandat est donné au syndic pour signer le crédit bancaire Belfius pour le remplacement des chaudières. (Majorité absolue).

L'assemblée décide de donner mandat au syndic.

Non : CAYET David+ MOULIN Beatrice, EL YAAKOUBI Soumiya, SALMI - ELKHATTABI TAHRIQUI, TETEJEU Rebecca, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, HOME INVEST BELGIUM N.V., IGLESIAS Jose Diego, KHANDANYAN Alvard, MISSOTTEN Lindsay, RITSCHARD Frédéric Christophe, STIVALETTA - FROMONT, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

9.12. Pour information : Placement de chaudières électriques privatif à 14.4KW dans les appartements si refus point 9. (Non soumis au vote).

Le syndic prend la parole et explique que si les points concernant le remplacement des tubages et chaudières ci-dessus ne sont pas approuvés et qu'un copropriétaire a besoin d'une chaudière en urgence car sa chaudière est en panne, il y a la possibilité de placer une chaudière électrique a frais privatif.



10. Travaux. (Non soumis au vote).

10.1. Demande de Mr Charaf : Décision quant à approuver la construction de la porte d'entrée dans le hall et l'installation d'une chaudière dans son appartement selon le projet de faisabilité de l'architecte et du chauffagiste. (Majorité des 2/3).

Monsieur Charaf prend la parole et explique que son point porte à la création d'une porte privée qui sera à ses frais privés. Les travaux supplémentaires pour le raccordement de sa chaudière seront à ses frais privés.

M. Charaf explique qu'il a reçu un permis d'urbanisme pour ses travaux de porte d'entrée.

Le syndic précise que les coûts des dommages dus aux travaux de création de la porte seront à la charge de Monsieur Charaf si cela se produit.

L'ingénieur de M. Charaf intervient également et confirme que la création de la porte d'entrée n'affectera pas la stabilité de l'immeuble. Les documents du travail de M. Charaf sont joints à l'ordre du jour et sont également sur le site internet.

L'ingénieur est responsable des conseils donnés à M. Charaf et à l'entrepreneur.

M. Charaf sera responsable s'il y a des dommages collatéraux dus à la création de la porte.

L'assemblée décide d'approuver le projet de M. Charaf.

Non : Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, VAN OVERMEIRE Philippe, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, NGUYEN Phan Anh Tuan, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des copropriétaires présents et représentés.

10.2. Demande de Mr Legrand : Décision quant à agrandir la hauteur de la porte de son garage à ses frais sur base du projet en annexe. (Majorité des 2/3).

Mr Legrand n'est pas présent.

L'assemblée décide d'approuver le projet de Mr Legrand.

Non : CLAVIE Liên, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, MONCADA Virginia, MUTETELI Arlette, SILIEN - BIOURGE, SINSEBYMFURA Vianney, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda,

Abstention : BRAHMI Siham, DECHAMPS Luc, DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, HOME INVEST BELGIUM N.V., HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, MISSOTTEN Lindsay, NGUYEN Phan Anh Tuan, PASTELEURS Frederic, RITSCHARD Frederic Christophe, STEENACKER Sonia, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, VAN BOECKEL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN OVERMEIRE Philippe, VANDAELE Monica, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des copropriétaires présents et représentés.

10.3. Demande de Mme Kostopoulos : Décision de reculer la barrière privative du balcon afin que l'espace entre la barrière et la fenêtre soit plus large, à ses frais sur base du projet en annexe. (Majorité des 2/3).

Mme n'est pas présente.

L'assemblée décide d'approuver le projet de Mr Kostopoulos.

Non : CLAVIE Liên, DEWANDELEER Christian, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, LAMBERT Danielle, MARTIN Jacques, MISSOTTEN Lindsay, MUTETELI Arlette, PEETERS Jean-Pierre, SILIEN - BLOURGE, SINSEBYIMFURA Vianney, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : BRAHMI Siham, DECHAMPS Luc, DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, GARCIA SALAS, HOME INVEST BELGIUM N.V., HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, ILIYAZ SINAN Adem, KHANDANYAN Alvard, Maret Christian, MEIRE Augustin, MONCADA Virginia, NGUYEN Phan Anh Tuan, PASTELEURS Frederic, RITSCHARD Frederic Christophe, STEENACKER Sonia, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, VAN BOECKEL, VAN DEN MEERSCHE Sven, VAN OVERMEIRE Philippe, VANDAELE Monica, WTOREK Daniel, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

11. Galerie – Passerelle sécurisée. (Non soumis au vote).

Le conseil et le syndic expliquent pourquoi il est recommandé de fermer la galerie le soir et la passerelle, suite à la demande de la commune pour résoudre le problème de vandalisme de personnes extérieures à la copropriété.

Les copropriétaires ne recevront pas de badge pour les portes blindées des passerelles si les votes 11.4 et 11.5 sont résolus.

11.1. Ratification de la décision du CDC de fermer la grille de la passerelle donnant accès à la galerie le soir entre 20.30H et 7H du matin, et le dimanche. (Majorité absolue).

Non : COLLOMBON Stéphanie, GARCIA SALAS, Maret Christian, MISSOTTEN Lindsay, NIETO AGUILERA Domingo, VAN DEN MEERSCHE Sven, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, DECHAMPS Luc, DEWANDELEER Christian, DRIESSENS Liliane, EL YAAKOUBI Soumiya, GORET Alain, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, MONCADA Virginia, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, RITSCHARD Frederic Christophe, SILIEN - BLOURGE, TEYC NEXT SPRL, VAN BOECKEL, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, WTOREK Daniel, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

11.2. Décision quant à approuver le placement d'un volet roulant pour fermer la galerie le soir et le dimanche (devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Non : BRAHMI Siham, DECHAMPS Luc, EL YAAKOUBI Soumiya, GARCIA SALAS, HEIREMANS Luc, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, NIETO AGUILERA Domingo, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SILIEN - BIOURGE, STEENACKER Sonia, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DEWANDELEER Christian, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, GORET Alain, HAUBURSIN Thierry, HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, LAMBERT Danielle, MARTIN Jacques, MISSOTTEN Lindsay, PEETERS Jean-Pierre, RITSCHARD Frederic Christophe, VAN BOECKEL, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des copropriétaires présents et représentés.

11.3. Décision quant à souder définitivement la grille noire entre la galerie et la passerelle. (Majorité des 2/3).

Non : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, DECHAMPS Luc, EL YAAKOUBI Soumiya, GARCIA SALAS, HABIBOVIC Dzevad, HEIREMANS Luc, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MONCADA Virginia, NIETO AGUILERA Domingo, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SILIEN - BIOURGE, STEENACKER Sonia, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN DEUN Johan, WTOREK Daniel,

Abstention : COLLOMBON Stéphanie, DESIROTTE - KARAMAN, DEWANDELEER Christian, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, GORET Alain, HAUBURSIN Thierry, HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, MARTIN Jacques, MEIRE Augustin, MISSOTTEN Lindsay, NGUYEN Phan Anh Tuan, PEETERS Jean-Pierre, RITSCHARD Frederic Christophe, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des copropriétaires présents et représentés.

11.4. Décision quant à approuver la construction d'un mur avec porte blindée entre la passerelle et la galerie (devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Non : COLLOMBON Stéphanie, GARCIA SALAS, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., Maret Christian, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SILIEN - BIOURGE, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA Valentin, HOSTE Nathalie, IGLESIAS Jose Diego, MARTIN Jacques, MISSOTTEN Lindsay, NGUYEN Phan Anh Tuan, RITSCHARD Frederic Christophe, SUSKA Maria, TETEJEU Rebecca, VAN BOECKEL, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

11.5. Décision quant à approuver la construction d'un mur avec porte blindée en bas de l'escalier à côté de l'entrée 33 (devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Non : CLAVIE Liên, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., Maret Christian, PASTELEURS Frederic, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SIAFAKA Ifigeneia, SILIEN - BIOURGE,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA SALAS, HOSTE Nathalie, KHANDANYAN Alvard, MISSOTTEN Lindsay, NGUYEN Phan Anh Tuan, RITSCHARD Frederic Christophe, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

11.6. Décision quant à l'installation d'une porte avec accès par badge pour accéder aux boîtes aux lettres

(devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Le syndic informe que ne pas avoir reçu de devis.

Ce point incombe que le jette 3.

Non : BRAHMI Siham, DEWANDELEER Christian, HEIREMANS Luc, ILIYAZ SINAN Adem, LAMBERT Danielle, Maret Christian, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SIAFAKA Ifigeneia, SILIEN - BOURGE, TETEJEU Rebecca, VAN DEN MEERSCHE Sven, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : CLAVIE Liên, DECHAMPS Luc, DRIESSENS Liliane, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HOME INVEST BELGIUM N.V., HOSTE Nathalie, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, MONCADA Virginia, NGUYEN Phan Anh Tuan, RENTIERS Arnaud, VAN BOECKEL, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, VAN OVERMEIRE Philippe, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des copropriétaires présents et représentés.

11.7. Décision quant à la réparation des portes (nouvelles poignées) donnant accès aux compteurs électriques à chaque étage (devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Le syndic informe que ne pas avoir reçu de devis.

Non : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, DEWANDELEER Christian, HOME INVEST BELGIUM N.V., ILIYAZ SINAN Adem, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MEIRE Augustin, NIETO AGUILERA Domingo, PASTEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SIAFAKA Ifigeneia, VAN DEN MEERSCHE Sven, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, KHANDANYAN Alvard, MARTIN Jacques, MONCADA Virginia, NGUYEN Phan Anh Tuan, VAN BOECKEL, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

11.8. Décision quant à repeindre les communs (devis en annexe). (Majorité des 2/3).

Le syndic informe que ne pas avoir reçu de devis.

Ce point incombe que le jette 3.

Non : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, DECHAMPS Luc, DESIROTTE - KARAMAN, DEWANDELEER Christian, EL YAAKOUBI Soumiya, HABIBOVIC Dzevad, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Danielle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MEIRE Augustin, MONCADA Virginia, NIETO AGUILERA Domingo, PASTEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SIAFAKA Ifigeneia, VAN DEN MEERSCHE Sven, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda,

Abstention : DRIESSENS Liliane, GARCIA SALAS, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., KHANDANYAN Alvard, MARTIN Jacques, MISSOTTEN Lindsay, NGUYEN Phan Anh Tuan, RITSCHARD Frederic Christophe, TEYC NEXT SPRL, VAN BOECKEL, VANDAELE Monica, ZAGHBOUJI Bilal, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

11.9. Décision de modifier les quotités d'ascenseurs pour les copropriétaires des bureaux situés sur la passerelle et des résidences avec une porte d'entrée extérieure. (Majorité 4/5).

Le syndic informe que si ce vote est adopté, les frais d'ascenseur seront plus importants pour les autres copropriétaires.
L'assemblée décide de créer une nouvelle clé de répartition pour les copropriétaires des bureaux et appartements avec une entrée extérieure.

Non : BRAHMI Siham, CLAVIE Liên, COLLOMBON Stéphanie, DEWANDELEER Christian, EL YAAKOUBI Soumiya, GORET Alain, HABIBOVIC Dzevad, HAUBURSIN Thierry, HEIREMANS Luc, HOME INVEST BELGIUM N.V., HOSTE Nathalie, ILIYAZ SINAN Adem, KABAMBA MWAMI Yves, LAMBERT Daniëlle, LEFEBVRE Robert, Maret Christian, MEIRE Augustin, MISSOTTEN Lindsay, MONCADA Virginia, MUTETELI Arlette, NIETO AGUILERA Domingo, PASTELEURS Frederic, PEETERS Jean-Pierre, SALMI - ELKHATTABI TAHRIOUI, SIAFAKA Ifigeneia, SILIEN - BOURGE, STEENACKER Sonia, VAN DEN MEERSCHÉ Sven, VAN DEUN Johan, VAN EYCK Hilda, WTOREK Daniel, ZAGHBOUJI Bilal,

Abstention : DECHAMPS Luc, DESIROTTE - KARAMAN, DRIESSENS Liliane, GARCIA SALAS, KASHWANTALE ZAWADI Germaine, KHANDANYAN Alvard, MARTIN Jacques, NGUYEN Phan Anh Tuan, RITSCHARD Frederic Christophe, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, VAN BOECKEL, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution rejetée.

12. Budget. (Non soumis au vote).

12.1. Décision quant à approuver le Budget 2022 en annexe. (Majorité absolue).

Le Syndic passe en revue le budget prévisionnel ordinaire.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice 2022.

Mr Makola explique que la copropriété est en charge réelle.

Non : Maret Christian,

Abstention : BRAHMI Siham, COLLOMBON Stéphanie, DRIESSENS Liliane, MUTETELI Arlette, NGUYEN Phan Anh Tuan, RITSCHARD Frederic Christophe, TETEJEU Rebecca, TEYC NEXT SPRL, WTOREK Daniel, KHARRAT-KRIAA, DE MARIE Christiane,

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

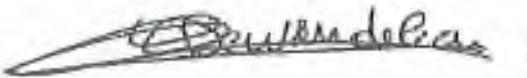
13. Lecture et signature du procès-verbal. (Non soumis au vote).



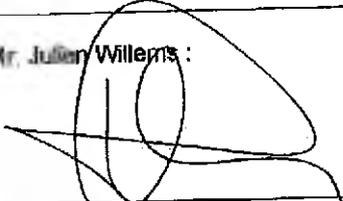
Page 11 sur 22

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.30H.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9§2)

Mr. Christian Dewandeleer : 	Mr. Pierre Keane : 
Président de séance	Secrétaire

Scrutateur	Scrutateur

Mr. Julien Willems : 
Directeur OFFICE DES PROPRIÉTAIRES SUD



Office des Propriétaires
Rue Vilain XIII-straat, 53-55
Bruxelles 1000 Brussel
Tél. : 02 669 59 59
Numéro BCE : 0841.885.269
N° I.P.I. : 508 230

, le 30 novembre 2023

ACP CHARLES WOESTE 296 (N. Entr. : BE0851.608.431)
Avenue Charles Woeste, 296-306
1090 Jette
Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Novembre 2023

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	0	sur 306	0,00 %	0,00
Copropriétaires représentés	0	sur 306	0,00 %	0,00
Copropriétaires absents	306	sur 306	100,00 %	100000,00
Totaux	306	sur 306	100,00 %	100000,000
AG valide en participants		0	0,00 %	
AG valide en quotités		0,00	0,00 %	

Le 22.11.2023 à 17.30h, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

00. Nomination du Président de séance et du secrétaire. (ALL - Majorité Absolue)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance, à savoir : Mr Dewandeleer

Secrétaire : Pierre Keane, gestionnaire de l'immeuble.

1. Sécurité de l'immeuble

1.1 Passerelle : Remise en fonction des grilles d'accès. (ALL - Information)

Budget maximum: 4200 Euros

1.2 Condamner les caves avec portes blindées. (J3 - Majorité 2/3)

Budget caméras: 15 000 Euros

Budget portes blindées: 20 000 Euros

2. Approbation de l'offre de pour effectuer l'étude pour l'étanchéité et l'isolation de la toiture. (J3 - Majorité Absolue)

Lors de l'assemblée générale, il a été convenu d'autoriser la venue de l'architecte pour prendre les mesures nécessaires quant à l'établissement d'un devis pour une étude de faisabilité afin de rénover l'étanchéité et isolation de la toiture. Le syndic se chargera également de transmettre les mesures de l'entreprise qui a présenté le devis relatif aux panneaux solaires, à l'architecte.

3. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. (J3 - Majorité 2/3)

L'assemblée générale a pris la décision de mettre ce point en suspens, il sera réexaminé après la rénovation de la toiture.

4. Zone de Recul en face du bâtiment Jette 2 (ALL - point information).

L'assemblée générale décide d'entrer un permis d'urbanisme, conformément aux recommandations du conseil de la copropriété en charge de ce dossier.

5. Contrat d'ascenseur: Mandat au Syndic et/ou au Conseil de Copropriété pour changer de fournisseur. (J2-J3 - Majorité Absolue)

6. Mandat au Conseil de Copropriété et/ou au Syndic pour la rénovation/remise en état de la passerelle pour 2023/2024 pour un montant maximum de 25 000 EUR. (ALL - Majorité 2/3)

7. Réparation des clinckers à l'extérieur de l'entrée 33 + installation de bollards anti-stationnement. (ALL - majorité 2/3)

L'assemblée générale a également demandé plus d'éclairage dans cette zone.

8. Contrat de nettoyage: Donner mandat au Conseil de Copropriété et/ou au Syndic pour changer la société de nettoyage. (ALL - Majorité Absolue)

9. Placement de volets à frais privés en harmonie avec la structure du bâtiment sur les fenêtres des appartements et bureaux de la passerelle, et création d'une porte d'entrée du côté des couloirs intérieurs. (ALL - Majorité Absolue)

L'uniformité des volets est requise, et l'installation des portes doit être vérifiée par un ingénieur en stabilité.

10. Donner mandat au syndic et/ou le conseil de copropriété pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées selon les devis reçus. (J3 - Majorité 2/3)

Budget maximum 35 000 Euros.



11. Contrat : Fin du contrat omnium pour l'entretien des chaudières Elco Ariston (J3 - Point information)

1. ****Fin du Contrat Omnium à partir du 01.01.2024 :****

Le syndic a informé l'assemblée que le contrat Omnium actuel prendra fin à partir du 1er janvier 2024. Cette décision nécessite l'attention des copropriétaires, car à compter de cette date, chacun devra gérer individuellement ses contrats avec son chauffagiste.

2. ****Gestion Individuelle des Contrats :****

Il a été souligné que la gestion individuelle des contrats implique une responsabilité accrue pour chaque copropriétaire. Il est fortement recommandé de prendre des dispositions adéquates pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement de leurs systèmes de chauffage.

3. ****Restrictions sur les Types de Chaudières :****

Il a été rappelé à l'assemblée que seules les chaudières atmosphériques ou électriques sont autorisées dans la copropriété. Il est expressément interdit de placer des chaudières à condensation. Cette mesure vise à assurer la sécurité et la conformité aux normes en vigueur.

Les copropriétaires sont invités à prendre connaissance de ces directives et à s'assurer que leurs installations respectent les règlements en place.

12. Assurance Incendie : Résiliation du contrat d'assurance par Vivium et nouveau contrat d'assurance Elitis (ALL - Majorité absolue)

Afin de discuter de la situation urgente liée à la résiliation du contrat d'assurance par Vivium à l'échéance du 01.10.2023.

Le syndic a informé les copropriétaires que cette résiliation crée une situation délicate en raison de la complexité de l'ACP et de ses besoins en matière d'assurance. Afin d'assurer la continuité de notre couverture d'assurance, des mesures conservatoires ont été prises, avec le lancement des premières démarches pour trouver un nouvel assureur.

Il a été souligné lors de l'assemblée que la priorité est de garantir que la copropriété reste adéquatement couverte en cas d'incidents ou de dommages. Les copropriétaires ont été informés que des efforts rapides ont été déployés pour identifier un nouvel assureur, et que des décisions éclairées ont été prises dans l'intérêt collectif.

Les progrès dans ce processus seront suivis et communiqués lors de la prochaine assemblée générale.

Les contrats d'assurance sont publiés sur MySyndic.

13. Explication des procédures judiciaires ACP Charles Woeste/Cuesters. (ALL - Point Information)

Le rapport de Maître De Hempinne sera annexé au PV.

Pierre Keane | OP

De: jacques.dehemptinne
Envoyé: mardi 24 octobre 2023 13:43
À: Pierre Keane | OP
Cc: Emmeline Ponti
Objet: ACP WOESTE / SCMS CEUSTERS

Cher Monsieur,

Je vous adresse un compte rendu plus particulièrement en ce qui concerne le dossier opposant l'association des copropriétaires à la SRL HCS REAL ESTATE MANAGEMENT laquelle a la qualité d'ancien syndio de cette dernière.

Je vous renvoie quant à ce à multiples exposés précédents.

Deux procédures opposent les parties étant

- une première procédure que l'association des copropriétaires a introduite devant le Tribunal de Première Instance Néerlandophone de Bruxelles en vue d'obtenir la condamnation de son ancien syndic au paiement d'une somme provisionnelle de 77.000 € à titre d'indemnisation pour le préjudice encouru en raison de l'impossibilité de récupérer un certain nombre de charges. Ce dossier est actuellement au rôle et nous le mettons en état d'être plaidé au plus vite
- quelque temps plus tard, la SRL HCS REAL ESTATE MANAGEMENT a cité à son tour l'association des copropriétaires devant le Juge de Paix de Jette en paiement d'une somme de 34.286,91 € en principal à titre d'arriérés d'honoraires. En ce qui concerne cette procédure, je précise à l'intention de l'association des copropriétaires
 - que sous réserve des revendications de l'association des copropriétaires dans le cadre de la première procédure, les notes d'honoraires de son ancien syndic n'étaient pas contestables
 - que j'ai soulevé devant le Juge de Paix de Jette une exception d'incompétence matérielle amenant celle-ci à renvoyer la cause devant le Tribunal d'Arrondissement amenant celui-ci à renvoyer la cause devant le Juge de Paix de Jette estimant que c'était à elle de trancher sa compétence laquelle a finalement renvoyé la cause devant le Tribunal de Première Instance (sic)
 - que j'ai bien évidemment plaidé la jonction des deux causes
 - qu'au terme d'un jugement que nous venons de réceptionner
 - très étonnamment, le Tribunal n'a pas accepté la jonction des causes ce qui va amener un appel de l'association des copropriétaires puisque nous « visons » une compensation entre les arriérés d'honoraires et l'indemnisation que nous estimons due à l'association des copropriétaires
 - condamnant l'association des copropriétaires au paiement d'une somme de 34.286,91 €
 - vous précisant que le jugement n'est pas exécutoire et que nous allons interjeter appel ce qui « paralysera » la procédure d'exécution et entre-temps nous aurons obtenu un titre condamnant la SRL HCS REAL ESTATE MANAGEMENT en sa qualité d'ancien syndic à indemniser l'association des copropriétaires de ses fautes.

Je me rends compte qu'il s'agit d'ingénieries juridiques et judiciaires.

Je me tiens à votre totale écoute et disposition pour vous donner toutes les informations et/ou explications complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Je suis vraiment désolé de ne pouvoir être à l'assemblée générale des copropriétaires pour leur exposer et expliquer « en live » ce qui précède mais je suis certain que vous me substituerez

avec clarté et efficacité.

Je vous adresse tous mes vœux de bonne assemblée générale.

Je ne vois bien évidemment aucun inconvénient à ce que ce mail soit annexé au procès-verbal de l'assemblée générale.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

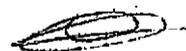
Jacques de Hemptinne

Jacques de HEMPTINNE *

Avocat

Rue du Postillon, 23

1180 Bruxelles



EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

00. Nomination du Président de séance et du secrétaire. (ALL - Majorité Absolue)

00. Benoeming van voorzitter en secretaris. (ALL - Absolute meerderheid)

OUI / JA	33948	98,87 %	ABS / ONT
NON / NEE	387	1,13 %	1457
TOTAL/TOTAAL	34335		

OUI / JA

; Thierry HAUBURSIN; Nathalie HOSTE; Paul Albert Joseph BRÉMS; Lién CLAVIE; Frédéric COPPENS; Alain DELEERS; Soumiya EL YAAKOUB; Alain GÓRET; Sibel DERINOZ; Juan Menendez GONZALEZ; Kltom JAKANI; Christian Maret; Daniel MARET; Jacques MARTIN; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE; Jean Maurits BEECKMAN; Abderrahim BENLALI; BIRON - BOYKER; Josiane BOULANGER; Adriana CAPPARELLI; Marc COPPENS; Grigore ENACHE; Bruno GOLINVAUX; Jacques-anile GONET - LEFEVRE; Simone HUYGH; Ch. JACQMIN; Yves KABAMBA MWAMI; Germaine KASHWANTALE ZAWADI; Thérèse MESSINES; Adjhoba DAGO; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS; Moreno DELLA PINA; GOWDZIEL/KOZLOWSKA; Dries KENS; Panagiotis KOSTOPOULOUS; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN; BELEI-MIHAI; Siham BRAHMI; Veronique DE COSTER; Frédéric DE POORTERE; Gisela GRAF; Laurent LAMBOT; Augustijn MEIRE; Touria BOUSSETA; Patrice CAEYMAN; Luc HEIREMANS; Danielle LAMBERT; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw; Christian DEWANDELEER; Virginia MONCADA; Serge PDULART; Ifigeneia SJAFKA; Leopold NIVELLE; Arnaud RENTIER; Michael RODET; Vera SELMANAJ; Rebecca TETEJEU; Elodie VERHOEVEN; Rossana MOREIRA DE ABREU; Arlette MUTETEL; Tatiana - Remi Bernard Hubert PAQUOT; Philippe PAUWELS; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL; TEYC NEXT SPRL; Gerda VAN BELLE; VAN BOECKEL; Sven VAN DEN MEERSCHIE; filida VAN EYCK; Emilia VELLEMAN; Carl MICHELS; Lindsay MISSOTTEN; Rita VAN LOD; Paul WALRAET - JESSIE; Daniel WTÓREK; Dorette MOUKODI; Jean-Pierre PEETERS; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES; ROBAYE Martine; Sandra SERVAIS; Vianney SINSEBYIMFUJA; Sonia STEENACKER; Myriam ROGIER; Evelyne TASSIGNON; Philippe PANDOR; STIVALETTA - FROMONT; Monica VANDAELE; MUGENZI-MUTURWATIRO

NON / NEE

; Erhan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA; TOLLENEER

ABS / ONT

; Anna DAVIDZUIK; Mohammad HAJ KASSEM; Taoufik KOUBAA; Robert LEFEVRE; OTHMAN-CHEIKH; SILIEN - BICOURGE; Marla SUSKA

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

1.1 Sécurité de l'immeuble - Passerelle : Remise en fonction des grilles d'accès. (ALL - Information)

1.1 Veiligheid van het gebouw - Passerelle : In dienst zetten van de beide toegangshekken. (ALL - Informatief)

QUI / JA	52276	97,54 %	ABS / ÖNT
NON / NEE	1320	2,46 %	1568
TOTAL/TOTAAL	53596		

QUI / JA

Jean Maurits BEECKMAN ; Adriana CAPARELLI ; Lian CLAVIE ; Luc HEIREMANS ; Nathalie HÖSTE ; Josiane BOULANGER ; Sibel DERINOZ ; Sifione HUYGH ; Svetlana - Artur BARABASH - AVEISYAN ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; BELEJ-MIHAI ; Toufa BOUSSETA ; Moreno DELLA PINA ; Jacques-annie GONET - LEFEVRE ; Yves KABAMBA MWAMI ; Christian Maret ; Augustin MEIRE ; Paul Albert Joseph BREMS ; Adjoba DAGO ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Laurent LAMBOT ; Daniel MARET ; Bruno GOLINVAUX ; Ch. JACQMIN ; Christian DEWANDELEER ; Grigore ENACHE ; Danielle LAMBERT ; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw ; Alain DELEERS ; GÖWDZIEL/KOZŁOWSKA ; Jacques MARTIN ; Thérèse MESSINES ; Patrice CAEYMAN ; Gisèle GRAF ; Abderrahim BENLALI ; Frédéric DE POÛTERE ; Juan Menendez GONZALEZ ; Dries KENIS ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Soumya EL YAAKOUBI ; Ritom JAKANI ; Anna DAWIDZUK ; Thierry HAUBURSIN ; Frédéric COPPENS ; Germaine KASHWANTALE ZAWAOI ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; Leopold NIVELLE ; Sonia STEENACKER ; Rebecca TETEJEU ; Gerda VAN BELLE ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Emilia VELLEMAN ; Philippe PANDOR ; Vianney SINSEBYIMFUZA ; STVALETTA - FRÖMONT ; Paul WALRAET - JESSIE ; Carla MICHIELS ; Virginia MONCADA ; Dorette MOKODI ; VAN BOECKEL ; Daniel WTONEK ; Undsay MJSOTTEN ; Tatiana - Remi Bernard Hubert PAQUOT ; Jean-Pierre PEETERS ; Michael ROËT ; Myriam ROGIERS ; Sandra SERVAIS ; Evelyne TASSIGNON ; Serge POULIART ; Amaud RENTIERS ; ROBAVE Martine ; Monica VANDAELE ; Hilda VAN EYCK ; SILIEN - BOURGE ; Maria SUSKA ; TEYC NEXT SPRL ; Vera SELMANAJ ; Ifigeneia SIAFAKA ; Elodie VERHOEVEN ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; Arlette MUTETELI ; Philippe PAUVYELS ; RAMIREZ MARTINEZ-PUNALES PUNALES

NON / NEE

; Siham BRAHMI ; BIRON - BOYKER ; Erhan Fatma BULDUK-YAGLIKARA ; TOLLENEER ; Rita VAN LOO ; Rossana MOREIRA DE ABREU

ABS / ÖNT

; Alain GORET ; Marc COPPENS ; Mohammad HAJ KASSEM ; Taoufik KOUBAA ; Robert LEFEVRE ; OTHMAN-CHEIKH

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

1.2 Sécurité de l'immeuble - Condamner les caves avec portes blindées. (J3 - Majorité 2/3)

1.1 Veiligheid van het gebouw - De kelders afsluiten met gepantserde deuren. (J3 - Meerderheid 2/3)

OUI / JA	33739	98,93 %	ABS / ONT
NON / NEE	365	1,07 %	21060
TOTAL/TOTAAL	34104		

OUI / JA

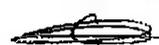
; Robert LEFÈVRE; BIRON - BOYKER; Josiane BOULANGER; Adriana CAPPARELLI; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS; Alain DELEERS; Sibel DERINOZ; Jacques-annie GONET - LEFEVRE; Germaine KASHWANTALE ZAWADI; Christien Maret; Jean-Maurits BEECKMAN; Grigore ENACHE; Simone HUYGH; Ch. JACQUIN; Laurent LAMBDT; Daniel MARET; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE; Patrice CAEYMAN; Veronique DE COSTER; Gisela GRAF; Luc HEIREMANS; Panagiotis KOSTOPOULOUS; Jacques MARTIN; Augustin MEIRE; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw; BELEI-MIHAI; Touria BOUSSETA; Dries KENIS; Danielle LAMBERT; Marc COPPENS; Christian DEWANDELEER; Juan Menéndez GONZALEZ; GOWDZIEL/KOZLOWSKA; Kitom JAKANI; Liën CLAVIE; Frédéric COPPENS; Soumya EL YAACKOUBI; Thierry HAÛBURSIN; Adjhoba DAGO; Bruno GOLINVAUX; Siham BRAHMI; Paul Albert Joseph BREMS; Alain GORET; Thérèse MESSINES; Abderrahim BÉNLALI; Frédéric DE POORTERE; Nathalie HOSTE; Yves KABAMBA MWAMI; Philippe PANDOR; Monica VANDAELE; Virginia MONCADA; Arnaud RENTIER; Michael RODET; Sandra SERVAIS; Sonia STEENACKER; Rebecca TETEJEU; Sven VAN DEN MEERSCHÉ; Carla MICHELS; Dorâtte MOUKODI; Leopold NIVELLE; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES; TOLENEER; Gerda VAN BELLE; Emilia VELLEMAN; Myriam ROGIERS; Vianney SINSEYIMFURA; Daniel VTÖREK; Rossana MOREIRA DE ABREU; MUGENZI-MUTURWATIRO; Philippe PAUWELS; ROBAYE Martine; Evelyne TASSIGNON; Serge POUILLART; Jean-Pierre PEETERS; STIVALETTA - FRÉMONT; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL; SILIEN - BOURGE; Arlette MUTETEU; VAN BOECKEL; Hilda VAN EYCK; Paul WALRAET - JESSIE; Tatiana - Remi Bernard Hubert PAQUÛT; Lindsay MISSOTTEN; TRYC NEXT SPRL

NON / NEE

; Erhan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA; Rita VAN LOO

ABS / ONT

; Vera SELMANAJ; Ifigenia SIAFAKA; Anna DAWIDZUIK; Moreno DELLA PINA; Mohammed HAJ KASSEM; HOMÉ INVEST BELGIUM N.V.; Taoufik KOUBAA; OTHMAN-CHEIKH; Maria SUSKA; Eliodie VERHOEVEN



EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

2. Approbation de l'offre de pour effectuer l'étude pour l'étanchéité et l'isolation de la toiture. (J3 - Majorité Absolue)

2. Goedkeuring offerte voor het uitvoeren van een studie naar het waterdicht maken en isoleren van het dak. (J3 -

OUI / JA	33078	95,19 %	ABS / ONT
NON / NEE	1673	4,81 %	20413
TOTAL/TOTAAL	34751		

OUI / JA

; Thierry HAUBURSIN ; Marc COPPENS ; Nathalie FOSTE ; Jean Maurits BEECKMAN ; Josiane BOULANGER ; Sihem BRAHMI ; Liën CLAVIE ; Frédéric COPPENS ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Grigore ENACHE ; Alain GORET ; Klton JAKANI ; Ertan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA ; Adriana CAPPARELLI ; Aïan DELEËS ; Soumya EL YAAKOUBI ; Jacques-antho GONET - LEFEVRE ; Garmaïne KASHWANTALE ZAWADI ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Laurent LAMBOT ; Robert LEFEBVRE ; Jacques MARTIN ; Thérèse MESSINES ; Sviltana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BÉTYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; BELEI-MIHAI ; Adhoba DAGG ; Mohamed HAJ KASSEM ; Luc HEIREMANS ; Simonne HUYGH ; Christian Maret ; Daniel MARET ; Tourja BOUSSETA ; Paul Albert Joseph BREMS ; Bruno GOUINVAUX ; Augustin MEIRE ; Bernadette BEAUDOT épouse de Poeluw ; Moreno DELLA PINA ; Sibel DERINOZ ; Christian DEWANDÉLEER ; Juan Menéndez GONZÁLEZ ; Gisela GRAF ; Danjella LAMBERT ; BIRON - BOYKER ; Frédéric DE POORTERE ; Patrice CAEYMAN ; Arlette MUTETELI ; Philippe PAUWELS ; Hilda VAN EYCK ; Virginia MONCADA ; Michael RODET ; Sandra SERVAIS ; Ifigénie SIAFAKA ; Carla MICHELS ; Léopold NIVELLE ; Philippe PANDOR ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; Sônia STEENACKER ; STIVALETTA - FROMONT ; Rebecca TETEJEU ; VAN BOECKEL ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Emilia VELLEMAN ; Danjel WTOREK ; Dorette MOUKODI ; RAMIREZ MARTINEZ-PUNALES PUNALES ; Myriam ROGIER ; Vtenney SINSEBYIMFURA ; TOLLENER ; Gerda VAN BELLE ; Tatjana -René Bernard Hubert PAQUOT ; Arnaud RENTIERS ; Vera SELIMANAJ ; SIUEN - BICURGE ; Evelyn TASSIGNON ; Jean-Pierre PEETERS ; Serge POULIART ; ROBAYE-Maëlle ; Paul WALRAET ; JESSIE ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; Lindsay MISSOTTEN ; Elodie VERHOEVEN ; TEVC NEXT SPRL

NON / NEE

; Dries KENIS ; Yves KABAMBA MWAMI ; Ch. JACQMIN ; Anna DAWIDZUIK ; GOWDZIEL/KOZLOWSKA ; Abderrahim BENLALU ; Maria SUSKA

ABS / ONT

; Rita VAN LOO ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Taoufik KOUBAA ; OTHMAN-CHEIKH ; Monica VANDAELE

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

3. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. (13 - Majorité 2/3)

3. Installatie van fotovoltaïsche panelen op de daken. (13 - Meerderheid 2/3)

OUI / JA	0	**** %	ABS / ONT
NON / NEE	0	**** %	0
TOTAL/TOTAAL	0		

OUI / JA _____

NON / NEE _____

ABS / ONT _____

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

4. Zone de Recul en face du batiment Jette 2 (ALL - point information).

4. Bespreking "Zone de Recul" tegenover het gebouw Jette 2 (ALL - informatiepunt).

OUI / JA	52639	97,28 %	ABS / ÖNT
NON / NEE	1473	2,72 %	1486
TOTAL/TOTAAL	54112		

OUI / JA

; Alain DELEERS ; Josiane BÔULANGER ; Liën CLAVIE ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; GOWDZIEL/KOZŁOWSKA ; Thierry HAUBURSIN ; Luc HEIREMANS ; Ch. JACQVIN ; Któm JAKANI ; Robert LEFEBVRE ; Christian Maret ; Daniel MARET ; Thérèse MESSINES ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël DE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; BIRON - BOYKER ; Patricia CAEYMAN ; Adriana CAPPARELLI ; Frédéric DE POORTERE ; Sibel DERINOZ ; Grigore ENACHE ; Jacques-annie GONET - LEFEBVRE ; Gisela GRAF ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Lan LI ; Jacques MARTIN ; Erhan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA ; Marc COPPENS ; Anna DAWIDZUK ; Spumlya El YAAROUBI ; Juan Menendez GONZALEZ ; Mohammad HAJ KASSEM ; Simone HUYGH ; Danielle LAMBERT ; Laurent LAMBOT ; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw ; Siham BRAHMI ; Moreno DELLA PIÑA ; Christian DEWANDELEER ; Dries KEMIS ; Augustin MEIRE ; Paul Albert Joseph BREMS ; Frédéric COPPENS ; Adjhoba DAGO ; Bruno GOLINVAUX ; Abderrahim BENLALI ; Nathalie HOSTE ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Yves KABAMBA MWAMI ; Arlette MUTETELI ; Monica VANDAELE ; Virginia MONCADA ; Ifigeia SIAFAKA ; Rebecca TETEJEU ; TOLLENEER ; Carla MICHELS ; Dorette MOUKODI ; Philippe PAUWELS ; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES ; Sonia STEENACKER ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Hilda VAN EYCK ; Elodie VERHOEVEN ; Paul WALRAET - JESSIE ; Daniel WTORÉK ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; ROBAYE Martine ; Michael RODET ; Myrlam ROGIER ; STIVALETTA - FROMONT ; Marla SUSKA ; Gerda VAN BELLE ; VAN BOECKEL ; Vera SELMANAJ ; Sandra SERVAIS ; Viánnéy SINSEBYIMFURA ; Philippe PANDOR ; Serge POULIART ; Evelyne TASSIGNON ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; Jean-Pierre PEETERS ; SILIEN - BIOURGE ; Tatiana -Remí Bernard Hubert PAQUOT ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; TEYC NEXT SPRL

NON / NEE

; Jean Maurits BEECKMAN ; Svítlana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; Tourfa BOUSSETA ; Alain GÖRET ; Emília VELEMANS ; Lindsay MISSOTTEN

ABS / ÖNT

; Rita VAN LOO ; BELEI-MIHAI ; Panagiotis KOŠTOPOULOUS ; Taoufik KOUBAA ; Leopold NIVELLE ; ÖTHMAN-CHEIKH ; Arnaud RENTIERIS

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

5. Contrat d'ascenseur: Mandat au Syndic et/ou au Conseil de Copropriété pour changer de fournisseur. (J2-J3 - Majorité Absolue)

5. Onderhoudscontract liften: Mandaat aan de syndicus en/of de Raad van Mede-eigendom om van liftleverancier te

QUI / JA	1964	4,38 %	ABS / ONT
NON / NEE	42833	95,62 %	10801
TOTAL/TOTAAL	44797		

QUI / JA

; Anna DAWIDZUIK; Sihem BRAHMI; Erhan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA; GOWDZIEL/KOZLOWSKA; Dries KENIS; Abderrahim BENLALI; Maria SUSKA; Hilda VAN EYCK; Sandra SERVAIS

NON / NEE

; Alain DELCERS; Jean Maurits BEECKMAN; Josiane BOULANGER; Lien CLAVIE; Frédéric COPPENS; Marc COPPENS; Frédéric DE POORTERE; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS; Alain GORET; Nathalie HOSTE; Germaine KASHWANTALE ZAWADI; Svetlana - Artur BARABASH - AVETISYAN; Petrice CAEYMAN; Sibel DERINOZ; Grigore ENACHE; Jacques-annie GONET - LEFEBVRE; Kloti JAKANI; Panagiotis KOSTOPOULOUS; Laurent LAMBOT; Robert LEFEBVRE; Thérèse MESSINES; BELEI-MIHAI; Adriana CAPPARELLI; Soumiya EL YAAKOUBI; Simone HUYGH; Adhoba DAGO; Mohammad HAJ KASSEM; Christian Maret; Daniel MARET; Augustijn MERRE; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE; Touria BOUSSETA; Juan Menendez GONZALEZ; Luc HEIREMANS; Ch. JACOMIN; Lan Li; Jacques MARTIN; Moreno DELLA PINA; Bruno GOLINVAUX; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuyl; Christian DEWANDELEER; Danielle LAMBERT; Thierry HAUBURSIN; Gisela GRAF; HOME INVEST BELGIUM N.V.; Paul Albert Joseph BREMS; Yves KABAMBA MWAMI; Monica VANDAELE; Arnaud RENTIERS; Sonja STEENACKER; Rebecca TETEJEU; Rita VAN LOO; Elodie VERHOEVEN; Carla MICHIELS; Arlette MUTETELI; Leopold NIVELLE; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL; Michael RODET; TOLLENER; Gerda VAN BELLE; VAN BORCKEL; Emilia VELLEMAN; Paul WALRAET - JESSIE; Daniel WTOREK; Dorette MOUKODI; MUGENZI-MUTURWATIRO; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES; Vera SELMANAJ; Nigenela SIAFAKA; Vianney SINSEBYIMFURA; STIVALETTA - FROIMONT; Virginia MONCADA; Myriam ROGIER; Evelynie TASSIGNON; Sven VAN DEN MEERSCHÉ; Rossana MOREIRA DE ABREU; Philippe PANDOR; Jean-Pierre PEETERS; SILIEN - BOURGE; Philippe PAUWELS; Serge POULIART; ROBAVE Martine; Tatiana -Remi Bernard Hubert PAQUOT

ABS / ONT

; BIRON - BOYKER; Veronique DE COSTER; Lindsay MISSOTTEN; Taoufik KOUBAA; OTHMAN-CHEKH; TEYC NEXT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

6. Mandat au Conseil de Copropriété et/ou au Syndic pour la rénovation/remise en état de la passerelle pour 2023/2024 pour un montant maximum de 25 000 EUR. (ALL - Majorité 2/3)

6. Mandaat aan de RVME en/of de syndicus voor de renovatie/herstel van de passerelle voor 2023/2024 voor een

OUI / JA	42242	97,53 %	ABS / ONT
NON / NEE	1071	2,47 %	12285
TOTAL/TOTAAL	43313		

OUI / JA

; Nathalie HOSTE ; Lan LI ; Josiane BOULANGER ; Patrice CAEYMAN ; Adriana CAPPARELLI ; Marc COPPENS ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Grigore ENACHE ; Jacques-antoine GONET - LEFEVRE ; Luc HEIREMANS ; Klom JAKANI ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Thérèse MESSINES ; Svillaha - Artur BARABASH - AVETSYAN ; Moreno DELLA PINA ; Sibel DERINOZ ; Soumiya EL YAAKOUBI ; Yves KABAMBA MWAMI ; Panagiotis KDSTOPOULOUS ; Laurent LAMBOT ; BELEI-MIHAI ; Abderrahim BENLAU ; Frédéric COPPENS ; Frédéric DE POORTEERE ; Alain GONET ; Simone HUYGH ; Ch. JACQMIN ; Christian Maret ; Augustin MEIRE ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; Bernadette BEAUDOT épouse de Pæuw ; Jean Maurits BEECKMAN ; Touria BOUSSETA ; Paul Albert Joseph BREMS ; Lién CLAVIE ; Gisela GRAF ; Daniel MARET ; Danielle LAMBERT ; Adjhoba DAGO ; Christian DEWANDELEER ; Bruno GOLINVAUX ; Biham BRAHMI ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Dries KENIS ; Juan Menendez GONZALEZ ; Sonia STEENACKER ; Monica VANDAELE ; Eddie VERHOEVEN ; Vera SELMANAJ ; Sandra SERVANS ; STIVALETTA - FROMONT ; Rebecca TETEJEU ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Carla MICHIELS ; Dorette MOUKODI ; Leopold NIVELLE ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; Michael RODET ; TOLLENEER ; Emilia VELLEMAN ; Daniel WTOREK ; Virginia MONCADA ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; Philippe PANDOR ; Tatiana - Remi Bernard Hubert PAQUOT ; RAMIREZ MARTINEZ-PUNALES, PUNALES ; Myriam ROGERS ; Vianney SINSEBYIMFURA ; Gerda VAN BELLE ; VAN BOECKEL ; Evelyne TASSIGNON ; Serge POULIART ; ROBAYE Martine ; Hilda VAN EYCK ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; Paul WALRAET - JESSIE ; SJIJEN - BOURGE ; Jean-Pierre PEETERS ; Lindsay MISSOTTEN

NON / NEE

; Erhan - Fatma BULDUK - YAGLIKARA ; Robert LEFEVRE ; Mohammad HAJ KASSEM ; Migenaja SIAFAKA ; Arlette MUTETELI

ABS / ONT

; BIRON - BOYKER ; GOWDZIEL/KOZLOWSKA ; Anna DAWIDZUK ; Thierry HAUBURSIN ; Rita VAN LOO ; Maria SUSKA ; Philippe PAUWELS ; Arnaud RENTERS ; Alain DELEERS ; Taoufik KOUBAA ; Jacques MARTIN ; OTHMAN-CHEIKH ; TEYC NEXT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

7. Réparation des clinckers à l'extérieur de l'entrée 33 + Installation de bollards anti-stationnement. (ALL - majorité 2/3)

7. Herstel van de klinckers ter hoogte ingang 33 + Installatie van anti-parkeerpalen. (ALL - meerderheid 2/3)

OUI / JA	42867	94,66 %	ABS / ONT
NON / NEE	2418	5,34 %	10313
TOTAL/TOTAAL	45285		

OUI / JA

; Josiane BOULANGER ; Patrice CAEYMAN ; Marc COPPENS ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Christian Maret ; Jean Maurits BEECKMAN ; c/o Mr DECHAMPS
 Luc DECHAMPS ; Grigore ENACHE ; Jacques-annie GONET - LEFEBVRE ; Laurent LAMBOT ; Daniel MARET ; Frédéric COPPENS ; Moreno DELLA PIMA ; Sibel DERINOZ ;
 Simone HUYGH ; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; BELFI-MIHAI ; Adhoba DAGO ; Bruno
 GOLINVAUX ; Kitom JAKANI ; Yves KABAMBA MWAMI ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Augustin MEIRE ; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw ; Tourla BOUSSETA ;
 Adria na CAPPARELLI ; Veronique DE COSTER ; Frédéric DE POORTERE ; Alain DELEERS ; Soumya EL YAARDUBI ; Juan Menendez GONZALEZ ; Abderrahim BENALI ;
 Siham BRAHMI ; Christian DEWANDELEER ; Lan Li ; Jacques MARTIN ; GOWDZIEŁ/KOZŁOWSKÁ ; Gisela GRAF ; Danielle LAMBERT ; Anna DAWIDZUK ; Alain GORET
 ; Luc HEIREMANS ; Paul Albert Joseph BREMS ; Thérèse MESSINES ; Thierry HAUBURSIN ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Monica VANDAELE ; Sonia STEENACKER ;
 Rita VAN LOO ; Elodie VÉRHOEVEN ; Carla MICHELS ; Dorette MOUKODI ; Michael RODET ; Rebecca TETJEU ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Myriam ROGERS ;
 STIVALETTA - FROMONT ; Evelyne TASSIGNON ; Gerda VAN BELLE ; Emilia VELLEMAN ; Daniel WTOREK ; Leopold NIVELLE ; Philippe PANDOR ; PHENIX GROUP
 SOLUTIONS SPRL ; Serge POULIART ; Vianney SINSEBYIMFURA ; SILJEN - BICOURGE ; VAN BOECKEL ; Virginia MONCADÁ ; Jean-Pierre PEETERS ; RAMÍREZ
 MARTÍNEZ-PUÑALES PUÑALES ; ROBAÏE Mertine ; Vera SELMANAJ ; Tatjana -Remi Bernard Hubert PAQUOT ; Maria SUSKA ; Hilda VAN EYCK ; Lindsay MISSOTTEN ;
 MUGENZI-MUTURWATIRO ; Ifgenela SIAFAKA ; Paul WALRAET - JESSIE ; Philippe PAUWELS ; Arnaud BENTERS ; Sandra SERVAIS

NON / NEE

; Erhan - Fatma BULDUK - YAGLIKARA ; Liën CLAVIE ; BIRON - BÖYKER ; Ch. JACQMIN ; Robert LEFEBVRE ; Mohammad HAJ KASSEM ; Dries KENIS ; TOLLÉNEER ;
 Arlette MUTETELI ; Rossana MOREIRA DE ABREU

ABS / ONT

; Nathalie HOSTE ; Taoufik KOUBAA ; OTHMAN-CHEIKH ; TEVC NEKT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

7. Contrat de nettoyage: Donner mandat au Conseil de Copropriété et/ou au Syndic pour changer la société de nettoyage. (ALL - Majorité Absolue)

8. Onderhoudscontract poetsfirma: Mandaat aan de RVMEen/of syndicus om het schoonmaakbedrijf te wijzigen. (ALL -

QUI / JA	3111	12,43 %	ABS / ONT
NON / NEE	21909	87,57 %	30578
TOTAL/TOTAAL	25020		

QUI / JA

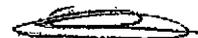
; GOWDZIEL/KOZŁOWSKA; Anna DAWIDZUK; Nathalie HOSTE; Yves KABAMBA MWAMI; Juan Menéndez GONZALEZ; Lan LI; Erhan - Fatma BULDUK- YAGLIKARA; Abderrahim BENLALI; Marië SUSKA; Sandra SÈRVAIS; VAN BOECKEL; Undsay MISSOTTEN; Arlette MUTETELI

NON / NEE

; Alain DELEERS; Alain GORET; Thérèse MESSINES; Sihem BRAHMI; Liën CLAVIE; Marc COPPENS; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS; Luc HEIREMANS; Christian Maret; Jacques MARTIN; Jean Maurits BECKMAN; BELEF-MIHAI; Josiane BOULANGER; Patrice CAEYMAN; Adjoba DAGO; Sibel DERINOZ; Jacques-annie GONET - LEFÈVRE; Laurent LAMBOT; Daniel MARET; Svetlana - Artur BARABASH - AVETISYAN; c/o Mr DE LAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE; Ch. JACQMIN; Ritorij JAKANI; Panagiotis KOSTOPULOUS; Bernadette BEAUDOT épouse de Paauw; Touria BOUSSETA; Frédéric DE POORTERE; Soumya EL YAAKOUBI; Bruno GOLINVAUX; Simone HUYGH; Christian DEWANDELEER; BIRON - BOYKER; Grigore ENACHE; Robert LEFÈVRE; Augustin MEIRE; Gisela GRAF; Thierry HAUBURSIN; Moreno DELLA PINA; Frédéric COPPENS; Daniëlle LAMBERT; Paul Albert Joseph BREMS; Veronique DE COSTER; Adriana CAPPARELLO; Paul WALRAET - JESSIE; STIVALETTA - FRÉMOÏNT; Sven VAN DEN MEERSCHKE; Daniel WTOREK; Carla MIJCHIELS; Virginia MONCADA; Dorette MOUKODI; Michael RODET; Rebecca TETEJEU; TOLLENER; Elodie VERHOEVEN; Leopold NIVELLE; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL; Myriam ROGIER; Gerda VAN BELLE; Hilda VAN EYCK; Emilia VELLEMAN; Evelyne TASSIGNON; Jean-Pierre PÉTERS; Vianney SINSEBYIMFURA; Serge POUILLART; Ifigenia SIAPAKA; Philippe PANDOR; ROBAVE Martine; SILIEN - BOURGE; Sonja STEENACKER; Rita VAN LOO; Philippe PAUWELS; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES; MUGENZI-MUTURWATIRO; Arnold RENTIER; Tatiana -Remi Bernard Hubert PAQUOT; Vera SELMANAJ; Monica VANDAELE

ABS / ONT

; Germaine KASHWANTALE ZAWADI; Dries KENIS; HOME INVEST BELGIUM N.V.; Rossana MOREIRA DE ABREU; Mohammad HAJ KASSEM; Taoufik KOUJAA; OTHMAN-CHEIKH; TEYC NEXT-SPRL



EasyVOTE by OneTec-Eventattitude
Enjoy Event Technology

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

9. Placement de volets à frais privés en harmonie avec la structure du bâtiment sur les fenêtres des appartements et bureaux de la passerelle, et création d'une porte d'entrée du côté des couloirs

9. Het plaatsen van rolluiken op eigen kosten in overeenstemming met de bouwstructuur op de ramen van de

OUI / JA	21977	93,09 %	ABS / ONT
NON / NEE	1631	6,91 %	31990
TOTAL/TOTAAL	23608		

OUI / JA

; Alain DELEERS ; Nathalie HOSTE ; Sihem BRAHMI ; Adriana CAPPARELLI ; Lién CLAVIF ; Frédéric DE POORTERE ; Yves KABAMBA MWAMI ; Robert LEFEBVRE ; Jean Maurits BEECKMAN ; Josiane BOULANGER ; Frédéric GOPPENS ; Adjhoba DAGO ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Moreno DELLA PINA ; Sibel DERINOZ ; Grigore ENACHE ; Jacques-annie GONET - LEFEBVRE ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Lan LI ; BELEI-MIHAI ; Tourla BOUSSETA ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Laurent LAMBOT ; Christian Maret ; Daniel MARET ; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; Bruno GÖLINVAUX ; Gisela GRAF ; Ch. JACQMIN ; Kitom JAKANI ; Augustin MEIRE ; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw ; Paul Albert Joseph BREMS ; Soumya EL YAAKOUBI ; Simone HUYGH ; Danielle LAMBERT ; Christian DEWANDELEER ; Luc HEIREMANS ; Marc COPPENS ; Patrice CAEYMAN ; Thierry HAUBURSIN ; Abderrahim BÉNLALI ; Arlette MUTETELI ; RAMIREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES ; Vera SELMANAJ ; Sonia STEENACKER ; Sven VAN DEN MEERSCHÉ ; Carla MICHIELS ; Dorette MOUKODI ; Philippe PANDOR ; Michaël RODET ; STIVALETTA - FRÉMONT ; Rebecca TETEJEU ; Daniel WTOREK ; Leopold NIVELLE ; Myriam ROGIERS ; Gerda VAN BELLE ; Monica VANDAELE ; Paul WALRAET - JESSIE ; Virginia MONCADA ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; Jean-Pierre PEETELS ; Viannay SINSEBYIMFURA ; Evelyne TASSIGNON ; VAN BOECKEL ; Emilia VELLEMAN ; Tatiana - Remi Bernard Hubert PÂQUOT ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; Serge POULIART ; ROBAYE Martine ; SILJEN - BOURGE ; Hilda VAN EYCK ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; Philippe PAUWELS ; Sandra SERVAIS ; Ifigeneia SIAFAKA ; Arnaud RENTIERS ; Elodie VERHOEVEN

NON / NEE

; Erhan - Fatma BULDUK-YAGLIKARA ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; Jacques MARTIN ; BIRON - BOYKER ; TOLLENEER ; Maria SUSKA

ABS / ONT

; Veronique DE CÔSTER ; Juan Menendez GONZALEZ ; Anna DAWIDZUIK ; GOWDZIEL/KOZŁOWSKA ; Alain GOREY ; Dries KENIS ; Rita VAN LOO ; Lindsay MISSOTTEN ; Mohammad HAJ KASSEM ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Taoufik KOUBAA ; Thérèse MESSIÈRES ; OTHMAN-CHEKH ; TEYC NEXT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

10. Donner mandat au syndic et/ou le conseil de copropriété pour effectu  les travaux de ramonage des chemin es selon les devis re u. (33 - Majorit  2/3)

10. Offerte schoonsteenveegwerken : Mandaat geven aan de syndicus en/of de RVME om schoorsteenveegwerken uit te

OUI / JA	19221	74,12 %	ABS / ONT
NON / NEE	6713	25,88 %	29664
TOTAL/TOTAAL	25934		

OUI / JA
 ; Li n CLAVIE ; Alain GORET ; Lan LI ; c/o Mr DE PLAEN Rapha l BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; Josiane BOULANGER ; Erhan - Fatma BULDUK- YAGLIKARA ; Adriana CAPPARELLI ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Grigore ENACHE ; Jacques-annle GON T - LEFEBVRE ; Luc HEJREMANS ; Ch. JACQUIN ; Daniel MARET ; Patricia CAEYMAN ; Fr d ric COPPENS ; Adjioba DAGO ; Bruno GOLINVAUX ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Christian Maret ; Jacques MARTIN ; BIRON - BOYK R ; Shah BRAHMI ; Christian DEWA NDELEER ; Fr d ric DE POOTERE ; Soumya  L YAAXOUBI ; Nathalie HOST  ; Kitom JAKANI ; Yves KABAMBA MWAMI ; Danjelle LAMBERT ; Paul Albert Joseph BREMS ; Marc COPPENS ; Alain D LEERS ; Gisela GRAF ; Robert LEFEBVRE ; Abderrahim BENLAU ; Moreno DELLA PI A ; Thierry HAUBURSIN ; Glodie VERHOEVEN ; Paul WALRAET - JESSIE ; Virginia MONCADA ; STIVALETTA - FROMONT ; VAN BOECKEL ; Sven VAN DEN MEERSCHIE ; RAMIREZ MARTINEZ-PU ALES PU ALES ; Michael RODET ; Vera SELMANAJ ; Ingegeia STAFAKA ; Sonja STEENACKER ; Hilda VAN  YCK ; Lindsay MISSOTTEN ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; Jean-Pierre PEETERS ; SILIEN - BIOURGE ; Tatiana -Remi Bernard Hubert PAQUOT ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL ; ROBAYE Martine ; Arlette MUTETELI ; Philippe PANDOR ; Sandra SERVAIS ; Philippine PAUWELS ; Arnaud RENTIER ; Monica VANDAEL 

NON / NEE
 ; Juan Menendez GONZALEZ ; Touria BOUSSETA ; Sibel DERINOZ ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Jean Maurits BEECKMAN ; BELEI-MIHAI ; GOWDZIEL/KOZLOWSKA ; Simone HUYGH ; Orlis KENIS ; Laurent LAMBOT ; Th r s  MESSINES ; Augustin MEIRE ; Bernadette BEAUDOT  pouse de Pauey ; Anna DAWIDZUJK ; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; Danel WTOREK ; Carla MICHIELS ; Leopold NIVELLE ; Rebecca TETEJEU ; Emilia VELLEMAN ; Dorette MOUKODI ; Gerda VAN BELLE ; Ri a VAN LOO ; Myriam ROGIERS ; Vlanney SINSEBYIMFURA ; TOLLENER ; Serge POULIART ; Evelyne TASSIGNON ; Maria SUSKA

ABS / ONT
 ; Mohammad HAJ KASSEM ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; T oufik KOUBAA ; OTHMAN-CHEIKH ; TEYC NEXT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

11. Contrat : Fin du contrat omnium pour l'entretien des chaudières Elco Ariston (J3 - Point information)

11. Onderhoudscontract: Einde van het omnium-contract voor het onderhoud van Elco Ariston verwarmingsketels (J3 -

OUI / JA	0	***** %	ABS / ONT
NON / NEE	0	***** %	0
TOTAL/TOTAAL	0		

OUI / JA

NON / NEE

ABS / ONT

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

12. Assurance Incendie : Résiliation du contrat d'assurance par Vivium et nouveau contrat d'assurance Elitis (ALL - Majorité absolue)

12. Brandpolis: Beëindiging van het Vivium verzekeringscontract en nieuw Elitis verzekeringscontract (ALL - Absolute

OUI / JA	42976	98,22 %	ABS / ONT
NON / NEE	777	1,78 %	11845
TOTAL/TOTAAL	43753		

OUI / JA

; Frédéric DE POORTERE ; Alain DELEERS ; Moreno DELLA PINA ; Luc HEIREMANS ; Dries RENIS ; Jean-Maurits BEECKMAN ; Abderrahim BENALI ; Josiène BOULANGER ; Patrice CAEYMAN ; Adriana CAPPARELLI ; Liën CLAVIE ; Veronique DE COSTER ; c/o Mr DECHAMPS Luc DECHAMPS ; Sibel DERINIOZ ; Jacques-annie GONNET - LEFÈVRE ; GOWDZIEL/KOZŁOWSKA ; Thierry HAUBURSIN ; Nathalie HOSTE ; Laurent LAMBOT ; Thérèse MESSINES ; Svitlana - Artur BARABASH - AVETISYAN ; Bernadette BEAUDOT épouse de Paeuw ; Touria BOUSSETA ; Frédéric COPPENS ; Simone HUYGH ; Germaine KASHWANTALE ZAWADI ; Lar LI ; c/o Mr DE PLAEN Raphaël BE TYCOON REAL ESTATE & FINANCE ; BELE-MIHAI ; Marc COPPENS ; Anna DAWIDZUK ; Grigore ENACHE ; Bruno GÖLINVAUX ; Panagiotis KOSTOPOULOUS ; Christian Maret ; Augustin MEIRE ; Aïjeha DAGO ; Juan Menendez GONZALEZ ; HOME INVEST BELGIUM N.V. ; Daniel MARET ; Sham BRAHMI ; Christian DEWANDELEER ; Ch. JACQUIN ; Danjella LAMBERT ; Paul Albert Joseph BREMS ; Gisela GRAF ; Jacques MARTIN ; Carla MICHELS ; Philippe PANDOR ; Vera SELMANAJ ; Monja VANDAELE ; Elodia VERHOEVEN ; Dorette MOUKODI ; Michael RODET ; Sandra SERVAIS ; STVALETTA - FROMONT ; Rebecca TETEJEU ; VAN BOECKEL ; Sven VAN DEN MEERSCHKE ; Daniel WTORÉK ; Arlette MUTETÉLI ; Philippe PAUWELS ; RAMÍREZ MARTINEZ-PUÑALES PUÑALES ; Arnaud RENTIERS ; Myriam ROGIERIS ; Sonja STEENACKER ; Evelyrie TASSIGNON ; TOLLENER ; Gerda VAN BELLE ; Hilda VAN EYCK ; Rita VAN LOO ; Paul WALRAET - JESSIE ; Lindsay MISSOTTEN ; Virginia MONCADA ; Leopold NIVELLE ; Serge POUILLART ; Vianney SINSEBYIMFURA ; Emille VELLEMAN ; Rossana MOREIRA DE ABREU ; Ifigenela SIAFAKA ; SILIEN - BIOURGE ; Tatiana - Reimi Bernard Hubert PAQUOT ; Jean-Pierre PEETERS ; ROBYE Martine

NON / NEE

; Soumiya EL YAAKOUBI ; Kitom JAKANI ; PHENIX GROUP SOLUTIONS SPRL

ABS / ONT

; Alain GORET ; Yves KABAMBA MWAMI ; Erhan - Fatma BLJLOUK- YAGLIKARA ; BIRON - BOYKER ; Mohammad HAJ KASSEM ; Taoufik KOUBAA ; Robert LEFEBVRE ; MUGENZI-MUTURWATIRO ; OTHMAN-CHEIKH ; Marla SUSKA ; TEVC NEXT SPRL

EASYVOTE Co-Pro / Mede-Eigenaars

13. Explication des procédures judiciaires ACP Charles Woeste/Cuesters. (ALL - Point information)

13. Toelichting juridische procedure VME Charles Woeste/Cuesters (ALL - Informatief punt)

OUI / JA	0	**** %	ABS / ONT
NON / NEE	0	**** %	0
TOTAL/TOTAAL	0		

OUI / JA

NON / NEE

ABS / ONT